



Contrat CDD de 36h45: travailler 7/7jrs sans repos est ce légal?

Par **GUILHEMPERE chantal**, le **01/10/2017** à **19:36**

Bonjour,

Ma fille a un contrat d 1 mois dans un Intermarché. depuis 2 semaines elle travaille à plein temps du lundi au dimanche sans repos. Avec sur la 2ieme semaine 40h15 dont une journée de 12 heures : comprenant 1 inventaire a 5h du matin. Je ne pense pas que ce soit légal. Que doit elle faire pour arrêter cet abus?

Cordialement

Par **P.M.**, le **01/10/2017** à **20:49**

Bonjour,

Un(e) salarié(e) ne peut pas travailler plus de 6 jours sans avoir un repos hebdomadaire...

Une journée de travail ne peut pas excéder normalement 10 h...

Le repos en une seule fois entre deux journées de travail est au minimum de 11 h...

La salariée pourrait faire respecter la législation éventuellement avec l'aide des

Représentants du Personnel...

Par **GUILHEMPERE chantal**, le **01/10/2017** à **22:55**

Merci pour votre réponse néanmoins la gérante de ce petit supermarché fait elle même les horaires des employés. je pense contacter l inspection du travail. Ma fille n a que 19 ans. quels seront les éventuels conséquence de ma démarche, à votre avis?

Cordialement.

Par **P.M.**, le **01/10/2017** à **22:58**

L'employeur risque de ne pas apprécier et éventuellement de ne pas renouveler le contrat sachant que votre fille étant majeure, c'est à elle normalement de défendre ses droits...

Par **GUILHEMPERE chantal**, le **01/10/2017 à 23:01**

Merci pour votre réponse néanmoins la gérante de ce petit supermarché fait elle même les horaires des employés. je pense contacter l'inspection du travail. Ma fille n'a que 19 ans. quels seront les éventuelles conséquences de ma démarche, à votre avis?
Cordialement.

Par **GUILHEMPERE chantal**, le **01/10/2017 à 23:10**

Merci pour votre réponse. Si aucune entente n'est possible avec cette gérante, ma fille contactera l'inspection du travail et bien sûr je resterai dans son ombre de plus elle n'a rien à perdre puisqu'elle ne restera pas dans cette entreprise. Qu'en pensez-vous ?
Cordialement

Par **P.M.**, le **02/10/2017 à 08:11**

Bonjour,
J'espère que l'inspection du Travail aura les moyens d'intervenir mais si l'employeur ne veut pas entendre raison cela pourrait être une solution...

Par **GUILHEMPERE chantal**, le **02/10/2017 à 11:47**

Bonjour,
Merci pour votre écoute même si votre 1ère phrase de votre dernier écrit me laisse perplexe.
Cordialement

Par **P.M.**, le **02/10/2017 à 12:54**

Bonjour,
L'inspection du Travail n'a pas toujours les moyens humains de remplir sa mission par compression des effectifs, elle ne peut pas contrôler à la demande tous les employeurs...

Par **GUILHEMPERE chantal**, le **02/10/2017 à 13:04**

Bonjour,
Je vous remercie pour votre explication.
Cordialement.